



Restauration

Repas non occasionnel : 5,40€

Repas exceptionnel : 6,10€

Si votre enfant est inscrit aux APC (aides personnalisées complémentaires) sur le temps de midi, son repas est au prix de 5,40 € durant cette période.

Si vous n'optez pas pour le prélèvement, vous devez impérativement régler les repas avant le 5 de chaque mois à l'ordre de l'OGEC. Aucune facture cantine sera établie.

Merci de ne pas attendre les relances qui ralentissent la gestion de l'établissement.

Le prix comprend les frais de fonctionnement et le prix d'un repas fourni par la société de restauration RPC.